

RÉGIE DU CENTRE ÉQUESTRE CASTRES - LA BORDE-BASSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

Le 16 décembre deux mille vingt-quatre, le conseil d'administration s'est réuni à la Maison des Services Publics, sur convocation de monsieur Laurent PICOUZA, Président du conseil d'administration de la régie du Centre Équestre de Castres – La Borde-Basse.

Il est procédé à l'appel nominal auxquels répondent :

Présents :

- Mme Baya ALGAY représentant Laurent PICOUZA absent
- M. Marc PONNELLE
- M Alain WHITE
- M. Guy DELBREIL représentant Christine PÉCALVEL absente
- M. Patrick HARO
- Mme Sandrine MONTERO
- Mme Hélène TERRASSE

- M. Jérôme BONNET

Excusés :

- M. Laurent PICOUZA
- Mme Véronique PELTANT

- M. Jean-Yves RIEU
- M. Robert BRUNIER

REÇU LE

20 DEC. 2024

PRÉFECTURE DU TARN

Ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CA DU 4 NOVEMBRE 2024

6 – PERSONNEL - PRIMES DE FIN D'ANNEE,

7 - FINANCES – DÉCISION MODICATIVE n°1 - BUDGET PRINCIPAL.

8 - FINANCES – DÉCISION MODICATIVE n°2 - BUDGET PRINCIPAL.

RÉGIE DU CENTRE ÉQUESTRE CASTRES - LA BORDE-BASSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 7/2024

FINANCES – DÉCISION MODICATIVE n°1 - BUDGET PRINCIPAL.

Par délibération en date du 18 avril 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif.

Considérant le chantier de rénovation du centre équestre achevé, il convient Il est de rattacher au budget principal les charges relatives au chantier.

Il est proposé de modifier les inscriptions de crédits figurant au budget 2024 afin de prendre en compte les charges et les produits nouveaux.

Je soumetts donc à votre approbation la décision modificative n°1 suivante :

<i>Sections</i>	<i>Recettes en € HT</i>	<i>Dépenses en € HT</i>
Investissement		
Compte 2135 Immobilisations corporelles Installations générales		940 000.00 €
Compte 1311 Subventions d'investissement DSIL	90 285€	
Compte 1312 Subventions d'investissement Région Occitanie	140 000€	
Compte 1313 Subventions d'investissement Département	109 612,08	
Compte 1314 Subventions d'investissement Ville de CASTRES	140 000 €	
Compte 1315 Subventions d'investissement CACM	140 000€	
Compte 1687 Autres dettes – prêt long terme Ville de Castres	310 000 €	
Compte 1687 Autres dettes – prêt divers	10 102,92 €	
Total	940 000 €	940 000 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour,

- approuve la décision modificative n°1 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Reçu le

20 DEC. 2024

Préfecture du Tarn

Pour extrait conforme
Le Président,



Laurent PICOUZA

RÉGIE DU CENTRE ÉQUESTRE CASTRES - LA BORDE-BASSE
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU LUNDI 16 DÉCEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N° 8/2024

FINANCES - DÉCISION MODIFICATIVE n°2 - BUDGET PRINCIPAL.

Par délibération en date du 18 avril 2024, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif.

Il est proposé de modifier les inscriptions de crédits figurant au budget 2024 afin de prendre en compte les charges et les produits nouveaux suivants :

Je sou mets donc à votre approbation la décision modificative n°2 suivante :

Section Fonctionnement	En € HT
011-Article 6066. Carburants	-5 500.00 €
011- Article 6251. Voyages et déplacements	-2 500.00 €
012 – Article 6411. Salaires	+3 000.00 €
012-Article 6452. Cotisations aux mutuelles	+1 000.00 €
012- Article 648. Autres charges de personnel	+4 000.00 €
Total	0.00 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité pour,

- approuve la décision modificative n°2 du budget principal telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme

Le Président,



Laurent PICOUZA

Reçu le

20 DEC. 2024

Préfecture du Tam

IV - ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice 8
 Nombre de membres présents 6

VOTES					
	Nombre de suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstentions	
PRIMES DE FIN D'ANNÉE	6	6	0	0	
DÉCISION MODIFICATIVE n°1 - BUDGET PRINC.	6	6	0	0	
DÉCISION MODIFICATIVE n°2 - BUDGET PRINC.	6	6	0	0	

Date de convocation 16/12/2024

Présenté par le Président du Conseil d'Administration et délibéré par l'assemblée délibérante,
 A CASTRES, le 16 décembre 2024
 Le Président du Conseil d'Administration,

Laurent PICOUZA

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en
 Préfecture, le..... et de la publication le

A CASTRES, le

Reçu le
 20 DEC. 2024
 Préfecture du Tarn